AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1724
FR0000051732-FS0828

27 octobre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ATOS SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 octobre 2023, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 octobre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATOS SE et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 772 996 actions ATOS SE représentant autant de droits de vote, soit 1,59% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	69 010	0,06
Goldman Sachs & Co LLC	1 424 534	1,28
Goldman Sachs Bank Europe SE	219 864	0,20
Goldman Sachs Asset Management Holdings B.V.	19 710	0,02
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	38 868	0,03
Goldman Sachs Asset Management International	999	ns
Folio Investments, Inc.	11	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**1 772 996**	**1,59**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ATOS SE hors marché et d'une diminution du nombre d'actions ATOS SE détenues par assimilation.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 119 685 actions ATOS SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ATOS SE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 189 414 actions ATOS SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 189 376 actions ATOS SE résultant de la détention de 44 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 17 novembre 2023, à des prix compris entre 1,92 € et 18 € ; et

- 38 actions ATOS SE résultant de la détention de 2 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 9 novembre 2023 et le 16 janvier 2024.

[1] Sur la base d'un capital composé de 111 439 307 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.